

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°8**  
**Issy les Moulineaux – 27 Mars 2016**

**SAISON 2015/2016**

**Présents :**

E. TANGUY, C. ALBE, A. DE FABRY, P. KURTZ, C. MOURADIAN, Y. LABROUSSE, M. AKILIAN, L. TORRECILLAS, V. CORTEGGIANI-CHENIER, D. CHANDON, JP. ALORO, L. LACHAISE,

**Excusée** : F. AVABY

**Assistent** : A. GEMISE FAREAU, C. BOULONGNE,

**Invité** : A. DAGORNE

---

Le Président ouvre la séance à 8h45. Il remercie les membres de leur présence à cette séance tenue avant les Finales de Coupes de France et souhaite la bienvenue à Laurence LACHAISE. Il annonce qu'une minute de silence sera organisée lors de chaque Finale en mémoire des victimes des attentats de Bruxelles.

**1 / Informations du Président :**

- FIVB

Le Président relate l'état de la procédure en cours concernant le joueur russe A. MARKINE convoqué par la Commission anti-dopage de la FIVB le 19 avril prochain ; Annie PEYTAVIN suit le dossier mais ne siège pas dans la commission.

Concernant la qualification pour Rio via le ranking, le Président se félicite des résultats atteints par la paire KROU / ROWLANDSON à RIO, quarts de finalistes de ce Grand Chelem.

Philippe BEUCHET sera le 31 Mars à Lausanne pour une réunion sur la zone 7 (Afrique).

- CEV

Au sujet de la candidature de la France à l'organisation des Championnats d'Europe 2019, un courrier commun des 4 Fédérations d'intention de candidatures a été signé et envoyé à la CEV après la réunion du 11 mars à laquelle Benjamin HARQUEVAUX et Caroline THOMAS ont pris part.

Il est acté que la France accueillerait une demi-finale et la Finale de l'Euro ; le congrès de la CEV serait en France et le tirage au sort se déroulerait en Belgique. Les coûts communs seraient supportés à 30 % chacune par la France et la Belgique et à 20 % par l'Allemagne et les Pays-Bas. La Hollande se charge de centraliser les premiers documents à transmettre à la CEV pour mai.

La France coordonnera la réalisation du dossier de candidature pour un dépôt en juin et une soutenance en septembre

Le choix de la candidature retenue sera effectué à l'AG de la CEV d'Octobre 2016.

Le Président a assisté avec Christian Albe à une partie du colloque médical tenu samedi 26 Mars 2016 ; il remercie Marc GIAOUI et Laurence PLASSE pour la préparation de cette réunion se déroulant tous les 2 ans.

Le 2<sup>ème</sup> colloque FFVB Volley Santé ayant pour thème le VOLLEY ASSIS s'est tenu à MACON le 12 et 13 Mars 2016. V. Corteggiani représentait le Conseil d'Administration et fait état d'une réunion d'une grande qualité en présence de plusieurs représentants de Ligues, d'Isabelle COLLOT de la CEV pour échanger sur cette pratique volley pour tous (homme / femme ; inter générations, valide / non valide)

C Boulogne précise que dans l'hypothèse où la délégation serait obtenue pour la prochaine olympiade, elle sera délivrée pour toutes les activités (sauf l'EDF sourds que la FFH souhaite conserver)

Le Président a félicité Christel BERNOU pour la remarquable organisation de ce colloque.

Le Président informe les membres d'une demande d'adhésion au Comité Paralympique du Sport Français reçue par courrier du Directeur des Sports du Ministère ; lors du dernier Collège des Présidents de Fédérations Olympiques, plusieurs Présidents ont indiqué que la cotisation s'élevait à 1 500 €.

Sous réserve de recueillir d'autres informations importantes et notamment les conséquences en terme de prise en charge de stages et des Equipes de France, le CA vote à l'unanimité son accord de principe.

Le Président a pris part le 24 mars au Congrès du CNOSF qui a présenté la candidature Paris 2024 et plusieurs entreprises « start up » de l'incubateur Le Tremplin.

## **2 / Approbation des Procès-Verbaux des commissions exécutives**

- **PV adoptés :**

- CA du 24/01 ; 6/02 et 27/02 avec pour ce dernier, prise en considérations des remarques reçues de F AVABY ; PV adoptés à l'unanimité.

- CCS n°12 du 28/01, n°13 du 04/02, n°14 du 11/02, n°15 du 05/03 et 16 du 15/03/2016 : adoptés à l'unanimité.

- CCEE n°4 du 5/2, n°5 du 3/3/2016 :

- CCM n°1 du 30/01/2016

- **PV présentés pour information :**

- CCDE n°5 du 13/02/2016

- Conseil Supérieur de la DNACG n°2 du 5/2/2016

### 3 / Haut Niveau et Technique

C Boulongne résume la réunion tenue à l'INSEP concernant l'attribution des accréditations à RIO qui satisferait les besoins de nos équipes de France de VB et de Beach Volley. Le Président précise que François Focard a prévu 4 personnes dans le staff de l'EDF beach en cas de qualification aux JO de RIO.

Le CNOSF a proposé un appartement à COPACABANA pour les beachers afin d'éviter l'éloignement du Village Olympique alors que la compétition prévoit deux matchs par jour. Il est demandé au DTN de se renseigner sur le tarif unitaire par nuit.

C Boulongne rappelle que la délégation indoor comporte 12 joueurs et non 14 comme en Ligue Mondiale

- Priorités fédérales sur le mouvement des cadres métropolitains.

A de Fabry énonce qu'actuellement, l'ensemble de nos 39 cadres d'Etat réalisent 25,4 % de missions régionales pour 74,6 % de missions nationales, soit l'approximation de 10 équivalents temps plein de développement régional ( 9,92 ) pour 29 équivalents temps pleins de missions nationales.

En février 2016, les 1 228 clubs métropolitains disposaient de 87 717 licences payantes. Les 9,92 équivalents temps plein correspondent en métropole à 124 Groupements Sportifs Affiliés et 8 842 licences pour un ETP Développement Régional, ce qui représente la moyenne métropolitaine des cadres d'état chargés de missions régionales.

Les régions dont l'augmentation des missions régionales des cadres d'Etat est nécessaire pour rejoindre l'actuelle moyenne métropolitaine sont :

L'ILE DE FRANCE avec 176 clubs a un besoin prioritaire d'un équivalent temps plein de développement régional.

La NORMANDIE avec 58 clubs a un besoin de 0,37 équivalent temps plein de développement régional.

Le CENTRE avec 34 clubs a un besoin de 0,27 équivalent temps plein de développement régional.

C Boulongne demande la communication de cette étude ;

Il annonce qu'un poste sera vacant en Septembre et qu'il va donner la priorité d'affectation de ce poste à la Ligue Ile de France.

Le Président rappelle que la volonté politique est que les cadres techniques s'occupent de développement dans les régions ; C Boulongne souligne que les missions sont définies par le DTN avec le Directeur des Sports ou le Directeur Régional Jeunesse et Sports.

### 4 / Marketing / Commercial

Le Président présente les accords conclus depuis un mois :

- Partenariat de 4 ans avec POINT P TP (2016/2019) concernant l'équipe de France de Volley Ball masculine, la Coupe de France et le développement du beach avec la

Tournée des Sables dès 2017 ; le contrat est en cours de finalisation, comporte une partie en dotation financière et prévoit des apports en industrie qui seront très utiles pour les évènements beach.

A Dagnone indique que le Directeur Général du groupe l'a annoncé vendredi 25 mars lors de sa convention annuelle en déclarant être ravi de s'associer aux valeurs du volley.

- Contrat avec Cristalline conclu pour un an : il s'agit de fourniture d'eau sur les évènements (Coupe de France, Ligue Mondiale) des stages des Equipes de France et aux Pôles France.

M Akilian demande s'il est envisageable de fournir l'eau grâce à ce nouveau partenaire lors des Finales UNSS et FFSU ; A Dagnone va l'étudier mais il est nécessaire de savoir si ces institutions ont un partenaire au plan national.

Le Président annonce qu'un nouvel avenant au contrat de gestion de la boutique fédérale a été signé avec GARAGE LTD, accordant une délégation jusqu'au 31/01/2017 avec l'application de nouveaux taux pour les ventes lors des évènements fédéraux.

## 5 / Finances

- Arrêté de comptes 2015

C Albe dresse la synthèse de la réunion relative à l'arrêté des comptes tenue le 18 mars avec Madame le Commissaire aux Comptes, Monsieur l'expert-comptable de la FFVB, des membres de la CCF.

Il souligne que la comptabilité est à jour et que les travaux sont terminés ; l'exercice dégage un résultat excédentaire de 511 000 € provenant d'une part des produits liés aux performances en Ligue Mondiale et au Championnat d'Europe, et d'économies sur le budget DTN et le fonctionnement fédéral par rapport au budget 2015. Plusieurs provisions ont été réalisées.

Reste deux éléments concernant cet arrêté :

- le montant du contrat de partenariat GENERALI à affecter sur 2015 au regard de la rédaction du contrat (la clause en question fait l'objet d'un suivi par A Dagnone dans le cadre de la finalisation du contrat courant avril)
- les relations financières avec la LNV

Il rappelle qu'un moratoire a été signé entre la FFVB et la LNV en Novembre prévoyant le remboursement mensuel de 5 000 € jusqu'en Janvier 2017.

Notre CAC a demandé une dépréciation de 50 % sur le solde restant dû.

Par ailleurs, C Albe informe les membres que la LNV n'a pas remboursé à ce jour le paiement des arbitres ayant officié dans les compétitions professionnelles en février et Mars 2016.

Cette difficulté a été soulevée lors du Comité Directeur de la LNV tenu le 25 mars et C Albe a demandé l'établissement d'une situation au 31 mars 2016 et une projection d'arrêté au 30 juin de la LNV et Promovolley et un compte de résultat prévisionnel de la saison 2016/2017.

Le CD de la LNV a confirmé que les montants à devoir sur les 5 journées de phase préliminaire des championnats professionnels seraient payés dès réception des factures correspondantes (soit 60 000 €)

C Albe fait état d'une information du Président de la LNV d'arriérés de dettes de 2013 et d'exercices précédents d'un montant total de 40 000 €. Il s'étonne de cette créance alors qu'aucun montant n'apparaît à ce titre dans les comptes de la LNV en produits à recevoir ; cette information nouvelle pour la FFVB explique que cela ne figure pas dans les comptes de la FFVB.

Le Président de la FFVB ajoute que Mme MENEZ, experte comptable de la LNV, a énoncé lors du Bureau de la LNV du 18 mars que rien n'avait été facturé et que tout était prescrit.

JP Aloro précise qu'un état récapitulatif d'un montant de 30 000 €, préparé par l'ancienne directrice de la LNV a été remis à la FFVB (concernant la Coupe de France et des frais de production de MCS) mais reconnaît que cela n'a jamais été suivi d'une facturation adressée à la FFVB.

C Albe déclare ne pas comprendre pourquoi, au moment de la conclusion du moratoire de 122 000 €, la LNV n'a pas évoqué ce que devrait la FFVB à la LNV.

JP Aloro rappelle que la LNV a aidé la FFVB lorsqu'elle était en difficulté financière en 2010. C Albe précise que toutes les aides ont été intégralement remboursées par la FFVB à la LNV.

JP Aloro ajoute que le déficit de la LNV est lié à sa volonté de promouvoir le volley féminin via l'accord avec Eurosport en 2014/2015 ; d'autres événements comme le non-paiement à ce jour de certains partenaires, le non renouvellement du partenariat GENERALI et la composition de la Ligue B à 8 clubs expliquent ces difficultés financières passagères.

Le Président de la FFVB annonce que le Président de la LNV lui a demandé le report du remboursement des frais d'arbitres de février et mars à fin septembre 2016.

C Albe énonce qu'il va rencontrer prochainement Mme MENEZ ; après cet entretien, le prochain Conseil d'Administration se déterminera sur un éventuel plan d'apurement de la dette.

Enfin, C Albe indique que les comptes avec les annexes, le comparatif par rapport à 2014 et l'analytique par secteur seront envoyés 15 jours avant aux membres du CA.

- Demande d'aide de la Ligue de Bretagne

Le Président donne lecture du courrier de la Ligue de Bretagne concernant le championnat du Monde UNSS auquel va participer le Pôle de Dinard en Serbie ; la subvention de la FFVB de 1 500 euro est acceptée à l'unanimité.

- Courrier du club de Nantes VB concernant ses dépenses supplémentaires de transport en Finale de Coupe de France du 27/03/2016

Après une discussion entre les membres sur les billets non échangeables, le CA refuse à l'unanimité cette demande de remboursement.

- Dématérialisation de la prise de licences

Après présentation par C Albe, le devis de Coaxys de 23 688 € TTC est accepté à l'unanimité (amortissement sur 3 ou 4 ans)

- FME

C Albe présente le devis s'élevant à 70.5 K€ TTC avec 3 versions exploitables (Android, Mac, ...) ; A de Fabry précise que la FFVB sera propriétaire du logiciel et un lien est envisagé avec le fichier licences ; des tests sont prévus avant la fin de cette saison ; le Président ajoute que le

logiciel pourra fonctionner hors connexion afin que la FME soit envoyée dès que le club aura accès au réseau sans fil ou à un accès internet.

D Chandon et A Gemise Fareau demandent si une formation des formateurs à l'utilisation de la FME est prévue.

## **6 / Evènementiel**

Patrick KURTZ présente les dossiers en cours :

- Finales de Coupe de France

La préparation s'est bien déroulée avec la Mairie de Paris et les clubs participants ; la recette billetterie sera au-dessus du prévisionnel (300 venant de Corse, de nombreux supporters de Nantes et Rennes) ; subventions accordées par la Région IDF de 10 K€ et par la Mairie de Paris de 15 K€

- FIVB WORLD LEAGUE 2016

Réunion de préparation avec les bénévoles potentiels de la Ligue Lorraine

Discussion avec les collectivités régionales et départementales toujours en cours

Billetterie lancée début mars avec 1 000 places déjà vendues.

Campagne de communication à Nancy à venir

Les Packages supporters sont en cours d'élaboration et le Package marketing en finalisation

- Ligue Européenne 2016

Après une réunion avec la Ville de Rennes, un accord a été trouvé pour l'accueil de la CEV European League du 10 au 12 juin à la salle Colette Besson

La mise à disposition de la salle est prévue pour le stage de l'équipe de France dès le lundi 6 juin.

Les conditions négociées sont la mise à disposition de la salle, l'aménagement et mise aux normes, la connectique et mise en réseaux, la sécurité, les équipes de secours ; communication et impression.

Il faut noter que la ville a une forte volonté d'accueillir l'équipe de France féminine et que cet événement s'inscrit dans le développement et la restructuration du Volley-Ball féminin dans la métropole.

Le CA vote à l'unanimité le déroulement de la Ligue Européenne à Rennes

Cet événement sera organisé par la FF Volley-Ball qui s'appuiera sur la Ligue Bretagne, le Comité et les clubs de l'agglomération.

- TQCE EURO 2017

Des discussions sont en cours avec les villes de Nantes, Bordeaux, Evreux, Vannes.

D Chandon se déclare prêt à renoncer à l'accueil du TQCE à Bordeaux au vu de la réponse reçue de B Harquevaux par mail.

C Mouradian considère, comme A Gemise Fareau, que le poste de Responsable évènementiel comporte une composante importante de représentation de la FFVB. Elle constate et regrette que le relationnel avec les élus est difficile.

Le Président rappelle la répartition des compétitions suivies par le secteur événementiel lors de la réunion tenue en Décembre dernier, en présence du Vice-Président en charge de l'événementiel, du Directeur Général et du Responsable événementiel.

- Match amical féminin à Mulhouse

Match de préparation France / Hongrie au Palais des Sports de Mulhouse.

- Matchs de préparation au TQO

France / Iran le 13 e 14 mai à Tourcoing et Harnes ; l'officialisation des deux matchs interviendra après validation des visas de la délégation iranienne.

P Kurtz annonce que les Volleyades vont certainement se jouer à 54 équipes ; C Albe explique le refus d'engagement actuel de Mayotte et de la Nouvelle Calédonie au regard de leurs dettes envers la FFVB.

C Mouradian expose l'absence à ce jour d'organisateur des Beach Volleyades 2016, ni des Interpôles.

## **7 / Ressources humaines**

Le Président indique que le responsable développement de la FFVB a débuté le 3 Mars.

Le responsable commercial a quitté la FFVB le 3 Mars, après signature d'une rupture conventionnelle.

## **8 / Vie fédérale et associative**

- Règlements des Coupes de France de Beach

D Chandon réitère sa proposition d'édiction d'un règlement général pour toutes les catégories et en annexe un règlement particulier par catégorie.

A de Fabry répond que ce n'est pas la méthode qui a été déterminée par la Commission concernée.

Les règlements sont adoptés à l'unanimité.

- TQCN

L Torrecillas regrette que le document présentant le TQCN ait été diffusé aux clubs et publié sur le site fédéral avant même d'être adopté par le CA.

A de Fabry énonce que tous les PV de commissions sont diffusés avant leur adoption en CA afin de recevoir un début d'exécution ; il est impossible de prendre un mois de retard pour le bon déroulement des compétitions.

Dans le cas du TQCN, il s'agit d'une erreur d'envoi qui ne se reproduira plus.

- Organisation du Comité des Vœux :

Les vœux concerneront les règlements suivants : RGES / RGA / RGLIGA/ RGEE.

A de Fabry présente la composition du Comité : un membre de la CCSR, un administrateur et le Secrétaire Général en rappelant qu'il est de tradition que les élus d'opposition aient un membre chaque année dans ce Comité qui va se réunir en mai après étude des vœux par les commissions concernées ; L Torrecillas va vérifier ses disponibilités avant de donner sa réponse.

- Réforme des territoires : règlements présentés pour information :

Le RG Beach, le RGF, les Statuts types et RI des Ligues et CDVB ; protocole d'accord type de fusion absorption

- Tournois de Série 1 de Beach Volley et gestions sportive

C Mouradian présente le calendrier 2016 : Dijon du 6 au 8 mai ; la Ligue du Centre du 4 au 5 juin ; Torcy le 11 et 12 juin ; le Ré Beach du 24 au 26 juin ; Le Touquet le 9/07 et le Goelo du 28 au 31/07

Le Président précise que la plupart des Tournois de Série 1 sont mixtes.

Le calendrier est adopté à l'unanimité

Sur proposition d'Alain de Fabry, le CA adopte la création d'une commission de gestion sportive de l'évènementiel beach volley individuel

- Institut Fédéral de formation

A de Fabry propose la création d'une commission devant établir dans les meilleurs délais les conditions de création de l'Institut de formation ; elle sera composée de C. Mouradian, A. de Fabry ainsi que G. Corbion et N. Sauerbrey pour la DTN.

- Agents sportifs

En application de l'article 9.6 du règlement des agents sportifs de la FFVB et sur proposition d'A Dagorne, le CA désigne à l'unanimité Mme Justine PINON déléguée aux agents et Mme Laurie FELIX comme suppléante

- Conseil de Surveillance

A Gemise Fareau fait part des démissions de 5 membres : Zélie AMARD ; Pierre MERCIER (au titre du collège des Ligues et CD), Jean Michel BARRE, Fabrice CHARCHAUDE et Christine DANCOT.

D Chandon renouvelle sa demande d'avis au Conseil de Surveillance transmise par mail et constate ne pas avoir eu de réponse.

A Gemise Fareau répond que le Conseil de Surveillance n'est pas l'arbitre des problèmes entre administrateurs.

La séance est levée à 13h15